

REUNION DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf et le vingt-sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mmes BARRAS, CLEDIC, MM. DAUREIL, PRAYEZ, DEHAIS et Mme ANNEET

Absent représenté : Mme JAROT par M. LEDRAPPIER

Monsieur PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers représentés : 1

Date de la convocation : 20.11.2009

Date de l'affichage : 21.11.2009

Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il avait été nommé par l'Agglomération pour y siéger avec Monsieur VENDERBURE comme suppléant, cependant, il s'est désisté au profit de Monsieur LEDRAPPIER, ce qui a été accepté par l'Agglomération.

Nomination d'un délégué titulaire : Monsieur Bruno LEDRAPPIER
et d'un délégué suppléant : Monsieur Roland VENDERBURE

AFFAIRES FINANCIERES

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ Décision modificative n° 2 :

Il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires ci-après :

Fonctionnement :

Dépenses	article 61522	Entretien de bâtiments	20 000 €
	article 023	Virement à la section d'investissement	-10 000 €
Recettes	article 7478	Participation d'organismes	10 000 €

Investissement :

Dépenses	article 1641	Remboursement anticipé d'un emprunt	65 000 €
	article 272	Placement	300 000 €
Opération 13	article 2158	Aménagement de la rue St Simon 2 ^{ème} tr.	- 5 000 €
Opération 40	article 21318	Salle polyvalente	3 000 €
Opération 60	article 2158	Eglise	- 30 000 €
Opération 110	article 2158	Aménagement de la RD 932	-260 000 €
Recettes	article 021	Virement de la section de fonctionnement	-10 000 €
	article 10222.	Fonds de compensation de TVA	18 000 €
Opération 13	Article 1323	Subvention rue Saint Simon 2 ^{ème} tranche	65 000 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Allocations, primes 2010 :**

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Nous vous proposons de reconduire pour 2010 les mêmes allocations qu'en 2009, sous réserve de fourniture des justificatifs de présence d'une année dans la commune. soit :

- ✓ la prime à la naissance : 150 €
- ✓ l'allocation aux dépenses de fournitures scolaires aux enfants de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2010 (enfants nés après le 1^{er} septembre 1994) scolarisés en secondaire et domiciliés à Clairoux : 80 €
- ✓ Participation aux séjours organisés dans les Collèges et Lycées à concurrence de 75 € par enfant et par séjour de 4 nuits minimum .

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que, dans l'Oise il n'y a pas plus de dix communes qui octroient des allocations de fournitures scolaires.

Tarifs 2010

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Concessions cimetières -**

Nous vous proposons les tarifs suivants :

✓ Concessions cinquantennaires :

Jusqu'à 3 m ² :	80 € le m ² - 240 € pour 3 m ² (au lieu de 75 €)
De 3 à 6 m ² :	105 € le m ²
+ de 6 m ² :	110 € le m ²

✓ Concessions trentennaires :

3 m ² maximum :	40 € le m ² - 120 € pour 3 m ²
----------------------------	--

✓ Concessions quinze ans :

3 m ² maximum :	30 € le m ² - 90 € pour 3 m ²
----------------------------	---

➤ **Columbarium :**

Nous vous proposons de maintenir le tarif de 2009 qui est 600 € la case pouvant contenir 2 urnes pour une durée de trente ans.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Droits de place :**

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 juin 2002, il a été institué un droit de place pour les camions, cirques, véhicules et manifestations à but lucratif qui s'installent sur la place des Fêtes et ses abords.

Nous vous proposons de maintenir le tarif des droits de place à 80 € pour 2010.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Cantine :**

Monsieur LUIRARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Nous vous proposons d'augmenter le prix des repas de la cantine :

- ⇒ 4,40 € pour un enfant de Clairoux (augmentation de 2,33 %)
- ⇒ 5,40 € pour un enfant de l'extérieur (augmentation de 3,85 %)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Accueil de loisirs :**

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis 2004, le barème des tarifs du centre de loisirs a été modifié pour tenir compte des exigences de la Caisse d'Allocations Familiales qui prévoit un financement en fonction des ressources du foyer.

Aussi, nous vous proposons :

- de maintenir le même barème qu'en 2009 soit le n° 3 : 0,28 % pour un enfant, 0,26 % pour deux enfants, 0,24 % pour trois enfants, 0,22 % pour quatre enfants,
- et d'augmenter le plafond des ressources de 3 % ce qui le fixe à 37 080 € par an et le plancher à 6 156 € par an.

EXEMPLES	La journée complète	la journée complète	la journée complète
revenu mensuel	coût d'une semaine	coût d'une semaine	coût d'une semaine
	pour 1 enfant	pour 2 enfants	pour 3 enfants
Min 513 €	7,18 €	13,34 €	18,47 €
1 000 €	14,00 €	26,00 €	36,00 €
2 000 €	28,00 €	52,00 €	72,00 €
Max 3 090 €	43,26 €	80,34 €	111,24 €

En ce qui concerne les repas, elle vous propose d'aligner le prix sur celui des repas de la cantine et de les porter à 4,40 €.

Par ailleurs, il est souhaitable de prévoir l'organisation des accueils de l'année 2010 :

- ✓ du 15 au 19 février 2010
- ✓ du 12 au 16 avril 2010
- ✓ du 5 au 30 juillet 2010
- ✓ du 25 au 29 octobre 2010

Il convient de recruter un directeur sur la base de 35 h à l'indice brut 427, le nombre d'animateurs nécessaire avec un maximum de 35 heures afin de respecter la réglementation et de les rémunérer sur la base de l'indice brut 293 pour les centres de petites vacances.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur LIVET signale que les centres de vacances seront dirigés par Laurent TRIBONDEAU, directeur actuel jusqu'en juillet 2010, il faudra recruter une nouvelle direction à partir des vacances de la Toussaint.

➤ **Séjour de ski**

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal organise un séjour de ski destiné aux C.M.1 pendant les vacances de février, votre commission scolaire vous propose donc d'organiser un séjour identique du 6 au 14 février 2010.

Un appel à la concurrence a été lancé auprès de plusieurs organisations et seule l'association AILES a répondu, aussi, vos commissions vous proposent donc de retenir cette association pour un montant de 665 € par enfant.

Elles vous demandent par ailleurs, pour la participation des parents, de conserver le même calcul en fonction des ressources qu'en 2009 en tenant compte du revenu imposable, des allocations familiales et en déduisant les impôts.

La participation de la commune représente 55 % du prix du séjour.

La participation de l'association des parents d'élèves s'élève à 46 € par enfant.

La participation maximum est de 569 € pour les enfants de Clairoix et de 619 € pour les enfants de l'extérieur. La participation minimum est de 95 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur GUESNIER ajoute que la réunion organisée avec les parents fait ressortir qu'une vingtaine d'enfants serait intéressée par ce séjour. Il informe par ailleurs que la Directrice d'école était d'accord pour organiser une classe de neige mais l'a signalé trop tard. Il faudra donc en reparler en commission l'année prochaine, à savoir qu'il faut un départ avec 80 % des enfants de la classe.

➤ **Remboursement anticipé d'un emprunt**

Madame BARRAS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Un emprunt de 304 898 €, réalisé en 2001 pour une durée de 10 ans au taux de 5,01 % à échéances trimestrielles, arrive à son terme en 2011.

Nous vous proposons de rembourser par anticipation cet emprunt dont la prochaine échéance est le 25 janvier 2010.

Il conviendra donc de régler cette échéance de 9 737,31€ (comprenant un capital de 8 814,41 € et 922,90 € d'intérêts)

Le capital restant dû 64 870,57 €

Et une indemnité correspondant à 6 mois d'intérêts 1 845,00 €

Cela représente un gain de 1 445,60 € d'intérêts et il convient de prévoir ces dépenses au budget.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Indemnité de budget et de conseil 2009**

Monsieur DEHAIS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis le début de l'année 2009, la commune est rattachée à la Trésorerie de Compiègne Municipale.

Une indemnité de conseil est octroyée chaque année au comptable de la commune, calculée en pourcentages des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois dernières années, à laquelle s'ajoute une indemnité de budget.

Pour 2009, Madame Sylvie BIERJON, Trésorière Principale, soumet au conseil son décompte s'élevant à 731,54 €, en conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces indemnités à Madame BIERJON.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Destination du Dispensaire**

Monsieur DUVERT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 31 mars 2009, le conseil municipal a souhaité demander une estimation auprès de l'Administration des Domaines du dispensaire situé 4 rue de l'église à CLAIROIX, cadastré section AE n° 130, comprenant un logement et des bâtiments annexes sur un terrain de 520 m². Le logement est vacant depuis le 1^{er} janvier 2009.

Ce bâtiment a été évalué à 180 000 € par cette administration, et la consultation d'un agent immobilier a donné une estimation supérieure.

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente cet immeuble et à retenir la candidature offrant la meilleure proposition.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de vendre le plus cher possible.

➤ **Participation financière pour une candidate au bal des Nymphes**

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

A la suite de l'annonce qui a été faite par l'intermédiaire du panneau d'affichage électronique et le bulletin municipal, Mademoiselle Laura UGOLINI a manifesté son intention de participer au Bal des Nymphes qui aura lieu à Compiègne le 23 janvier 2010.

Nous vous proposons de retenir sa candidature et de lui accorder une participation de 75 €, sachant que les communes environnantes apportent une petite aide à leurs candidates.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

ENVIRONNEMENT :

- **Zone humide** : convention avec un maître d'œuvre

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commune est propriétaire d'une majorité des terrains dans la zone située entre le jeu d'arc et le complexe sportif.

Une demande d'estimation des parcelles restantes au lieudit « les près du marais » a été sollicitée auprès de l'administration des domaines.

Une zone humide comprenant éventuellement un parcours sportif pourrait être réalisée, aussi, nous vous proposons de faire une étude sur les aménagements possibles de cette zone avec le nettoyage des fossés et la prévention des inondations.

Il convient donc de faire appel à un spécialiste et nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur JOURNEL qui déterminera les modalités techniques et financières.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rapporte qu'un courrier est arrivé en mairie relatif aux eaux pluviales rejetées dans un fossé appartenant à la famille Bochand. Une étude d'hydrologie a été faite par les Services d'Etat à l'époque de la mise en forme des travaux rues du Marais et Saint-Simon. Il reste trois ou quatre mois pour régler ce problème.

Un rendez-vous avec Monsieur Jacky Bochand a été pris pour la signature d'une convention. Cette personne est également propriétaire de l'impasse des prés à regain et souhaite la remettre dans la voirie communale. Cependant une convention de servitude existe concernant l'assainissement.

L'étude sera communiquée au maître d'œuvre et aux conseillers.

- **Réaménagement paysager du monument rue de la Poste**

Monsieur LAMARRE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La place située à l'intersection des rues de Roye et de la Poste a fait l'objet d'un aménagement avec le monument aux morts, cependant, cet espace est utilisé par les cyclistes et des promeneurs qui ne respectent pas les lieux.

Votre commission environnement vous propose de prévoir des barrières supplémentaires pour barrer l'accès ainsi qu'un nouvel aménagement paysager.

Quelques entreprises ont été consultées d'après un cahier des charges et les résultats sont les suivants :

- Les Pépinières de Caisnes	rejet du dossier
- Lente Paysages	4 605 € HT
- Les Jardins de Beaudon	5 956 € HT
- Quatre un paysage	7 899 € HT

En conséquence, votre commission vous propose de retenir l'entreprise LENTE PAYSAGES qui présente l'offre la plus avantageuse pour un montant de 4 605 € HT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire signale que la SICAE a donné l'autorisation d'utiliser le bâtiment leur appartenant situé rue de Roye. Par ailleurs il ajoute qu'une convention va être passée avec eux afin qu'ils remettent en peinture les postes de transformation de la commune à charge pour nous de nettoyer les tags en cas de besoin.

TRAVAUX :

- **Travaux de rénovation des trottoirs rue du Tour de Ville :**

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission des travaux a étudié la réfection des trottoirs rue du Tour de Ville comme dans les rues aménagées de la commune soit avec des enrobés noirs, des entrées de garage rouge et des bandes de pavés collés.

Quatre entreprises ont été consultées et trois ont répondu :

- Société PIVETTA :	25 044,50 €
- Société DEGAUCHY :	43 282,30 €
- Société SCREG :	pas de réponse
- Société EIFFAGE :	30 139,35 €

Votre commission vous propose de retenir la société PIVETTA qui présente l'offre la plus avantageuse pour un montant de 25 044,50 € HT.

Monsieur GUESNIER informe que quelques riverains demandent des bateaux pour l'accès à leur garage. Il est donc convenu, comme par le passé, de faire évaluer le coût de chaque surbaissé et de faire supporter la moitié de la dépense aux intéressés après accord.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de reprendre ce qui avait été fait en gravillons il y a quelques années.

- **Rue de la Bouloire - mise aux normes des garde-corps**

Monsieur ALGIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission a souhaité sécuriser le pont de la rue de la Bouloire en modifiant le garde corps qui n'est plus aux normes, 3 entreprises ont été consultées et une seule a répondu, il s'agit de la société « le Commercialiste » pour un montant de 2 910 € HT.

De même, le ponceau de cette même rue n'est pas sécurisé, aussi, votre commission a demandé la réalisation de deux grilles de 1,30 m x 2,39 m avec des retours à installer de chaque côté de la rue. Seule la société « le Commercialiste » a répondu pour un montant de 2 100 € HT.

Monsieur le Maire signale qu'il a fait séparer les deux devis afin de statuer en conseil de la nécessité de mettre des barrières sur le ponceau de la rivière des saules.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de n'autoriser le lancement de la commande des garde-corps que pour le pont de l'Aronde pour un montant de 2 910 € H.T.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **Avenant pour travaux sur le marché EUROVIA**

Monsieur PERRIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le conseil municipal a autorisé, par délibération du 18 septembre dernier, la signature d'un avenant d'un montant de 3 000 € avec l'entreprise EUROVIA.

Nous vous proposons d'annuler cet avenant car des travaux complémentaires ont été demandés par la commune après cette date et il est donc souhaitable de le remplacer par un nouvel avenant dont le montant s'élève à 6 844,46 € TTC qui comprend :

- la fourniture et la mise en œuvre de béton bitumineux
- la fourniture et la mise en œuvre de mortier de couleur noir le long de la clôture
- la fourniture et la pose de caniveaux
- des travaux de signalisation.

Monsieur ALGIER émet la remarque que les travaux n'ont pas été réalisés tels qu'ils étaient prévus et que cela entraîne un surcoût anormal.

Monsieur le Maire précise en effet que seule une partie de chaussée devait être réalisée entre les deux ponts et qu'il a donc été nécessaire de refaire l'enrobé total de la chaussée pour résoudre les problèmes d'eaux pluviales. Lorsque ces travaux supplémentaires ont été commandés lors d'une réunion de chantier en juillet, il avait été convenu avec M. BOSSIERES et l'entreprise qu'ils seraient pris en charge par la Société EUROVIA. En conséquence, Monsieur le Maire souhaite que la somme correspondant à l'enrobé entre les deux ponts soit déduite de l'avenant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **Salle polyvalente - mise aux normes des trappes de désenfumage**

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par mesure de sécurité en cas d'incendie, le gymnase dispose de trappes de désenfumage qui sont à ce jour pour la plupart bloquées. Votre commission des travaux a estimé nécessaire de revoir ces installations et a consulté 3 entreprises dont deux ont répondu :

- CREIL ETANCHEITE	5 564 € HT
- SECUR-FEU	5 240 € HT
+ option fourniture et pose centrale pluie vent	450 € HT

Votre commission vous propose de retenir l'entreprise SECUR-FEU pour un montant de 5 690 € HT

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que l'avantage de cette centrale est que l'on pourra ouvrir les vasistas de la salle.

- **Mises en concurrence**

Monsieur PRAYEZ donne lecture au Conseil du rapport suivant :

De nombreux marchés ou contrat sont arrivés à terme, aussi, nous vous proposons de procéder à des mises en concurrence pour les entretiens ci-après :

- du poste de crues
- du réseau d'eaux pluviales
- des feux tricolores
- de l'éclairage public
- des espaces verts
- des chaudières
- du balayage dans la commune

Monsieur le Maire propose de faire appel au service partagé de l'Agglomération de la région de Compiègne pour les mises en concurrence du poste de crue, du réseau des eaux pluviales, des feux tricolores, et de l'éclairage public.

Les dossiers concernant les espaces verts, l'entretien des chaudières et le balayage seront traités par les services de la commune.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée des cars ACARY fin janvier avec la création d'une cinquantaine de postes et 70 emplois sur le site d'OCEAL.

REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commission communication a souhaité revoir le règlement de la salle afin de le rendre plus lisible aussi, nous vous proposons de l'adopter.

Monsieur PERRIN voudrait que l'on fasse quelque chose pour les bruits extérieurs et Monsieur le Maire répond que c'est prévu dans le règlement à « autres règles ».

IMPASSE DES 9 MAISONS :

Suite à diverses propositions de la commission communication, nous vous proposons de l'appeler IMPASSE JEANNE D'ARC

QUESTIONS DIVERSES

Eglise : résultat de l'appel d'offres :

Monsieur le Maire informe que le lot « maçonnerie » est supérieur à l'estimation, le lot « décors peints » est attribué à la Société Artistiques RD, et le lot « menuiserie » n'a reçu aucune réponse. Il conviendra donc de renégocier le lot 1 et de contacter des entreprises pour le lot 3.

Prochaine réunion de conseil : le mardi 15 décembre à 20 h 30 pour le plan d'occupation des sols, divers travaux et les tarifs de la salle polyvalente

Téléthon les 4 et 5 décembre

Noël aux écoles le 18 décembre

Distribution des colis le 19 décembre à 9 h 30 : rendez-vous à la supérette.

La séance est levée à 22 h 15